

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 482 (2024) MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 482-U

AVIS public est donné de ce qui suit :

Le Règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U est entré en vigueur le 19 avril 2024, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Ce règlement visait à identifier toute partie du territoire étant peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel, à l'adresse suivante : greffe@carignan.quebec.

Cet avis est donné conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Donné à Carignan, ce 11 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville, le 11 juin 2024.

Donné à Carignan, ce 11 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim